



## Article 1 – Présentation du Marathon Photo

La médiathèque de Guidel en lien avec le service communication de la ville organise le Mois de la Photo sur le thème « Macros et photos de l'imaginaire » du 3 au 25/09/2024. Cette animation est **gratuite et ouverte à tous**, sans limite d'âge, seul ou en groupe.

## Article 2- Inscription

Pour participer au marathon Photo, de remplir le formulaire sur le site de la ville [www.guidel.bzh](http://www.guidel.bzh). Un bulletin d'inscription pour l'équipe vous sera demandé par la suite pour animée la page Facebook du Marathon Photo durant la journée du 14 septembre 2024.

## Article 3- Les modalités

Cette année, le marathon photo aura lieu le samedi 14 septembre en présentiel à la Médiathèque.

Les participants auront jusqu'au lundi 16/09 à 12h pour envoyer 2 photos par thèmes réalisées sur Guidel.

3 thèmes \* 3 chances de gagner – 100€ par thème et des surprises.

Les modalités vous seront transmises lors de votre inscription sur le site [ww.guidel.bzh](http://ww.guidel.bzh)

Possibilité d'envoyer 2 photos par thèmes par mail à [marathonphotoguidel@gmail.com](mailto:marathonphotoguidel@gmail.com) ou sur place le jour du marathon photo toutes les 2 heures.

Pour des raisons pratiques, il est souhaitable de limiter la taille des fichiers numériques à 5 Mo maximum pour l'envoi par mail. Photo à envoyer en HD.

Le participant s'engage à réaliser lui-même les photographies qu'il remet durant la manifestation à l'organisateur. Dans tous les cas, il est considéré par l'organisateur comme l'auteur des images figurant sur sa carte numérique.

Les retouches sur les photos sont autorisées, mais il est interdit de superposer des images ou d'ajouter des éléments extérieurs à la photographie d'origine. Les photos numériques de chaque thème sont téléchargées par les participants au lieu de rendez-vous (format jpeg uniquement) sur un support mémoire de type clé USB ou carte mémoire CompactFlash, SD, miniSD, microSD.

Les responsables du projet se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ou sortant du cadre du thème imposé.

Les responsables se réservent le droit d'annuler la manifestation si le nombre d'équipe n'est pas suffisant ou si la météo ne permet pas de se déplacer dans des conditions acceptables.

## Article 4 - Droits

Le participant atteste et garantit que **les œuvres sont des créations originales** au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Le participant garantit, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux privés photographiés. Le candidat disposera des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tels que le prévoit le présent règlement. Tout cliché comprenant un **mineur identifiable devra faire l'objet d'une autorisation parentale écrite**, fournie en même temps que la photo.

Les œuvres demeurent la **propriété pleine du participant**. Ils donnent le droit et autorisent néanmoins les organisateurs à :

-**Reproduire** gratuitement leur photographie avec la mention d'auteurs pour les publications municipales dans le cadre du marathon photo dans une limite d'une durée de 3 ans après le début du projet. La propriété intellectuelle de la photographie reste attachée à son auteur.

## Article 5- Jury

Le jury est constitué de photographes de l'association Sensibilité Photo, d'élus et d'agents de la ville.

Il se réunira le mardi 24 septembre 2024.

La remise des prix se déroulera le mardi 24 septembre 2024 à 18h à la Médiathèque.

## Article 6- Dispositions complémentaires

L'inscription et la participation au concours entraînent, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification de fait du candidat.